

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 4 DECEMBRE 2017**

Canton de  
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 12 décembre 2017

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 28 novembre 2017  
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2017-82

Président : M. Philippe COCHET  
Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET  
AUTORISATION DE DEPOT  
DE DEMANDES DE PERMIS  
DE DEMOLIR POUR DEUX  
PROPRIETES  
COMMUNALES –  
SANITAIRE PUBLIC  
50 RUE COSTE ET LOCAL  
DEPOT DU STADE  
VALETTE

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à M. COCHET), M. TAKI (par proc. à M. ROULE), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN (par proc. à M. COUTURIER), Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. CHAVANE à partir du N° 2017-91), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme HAMPARSOUMIAN jusqu'au N° 2017-80 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMPARSOUMIAN, M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à M. JOINT), Mme ROQUES (par proc. à Mme LACROIX), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à Mme MERAND-DELERUE jusqu'au N° 2017-80 inclus), Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absente : Mme CHIAVAZZA

**PREFECTURE**  
**Accusé de réception**  
**Reçu le .....**  
**Identifiant de l'Acte :**  
**069 216900340.....**

**Rapport de** : C. TOLLET

L'ancien sanitaire public sis sur le parking de la Maison des Hauts de Cuire est totalement hors service et inusité. Le réseau d'alimentation d'eau est fuyard et inonde les propriétés voisines. Il est donc nécessaire de le déconstruire. Il est à noter que deux sanitaires publics automatiques, fonctionnels et récents, sont installés à proximité, chemin du Penthod et place Jules Ferry.

Par ailleurs, le petit terrain de sport « Park City » situé en contrebas du bord du Rhône, à proximité du groupe scolaire Victor Basch, bénéficiait d'un petit local de rangement et de remise des effets personnels. Ce petit bâtiment, devenu obsolète et inutile, doit ainsi être déconstruit.

Conformément aux dispositions des articles R.423-1 et R.451-1 du Code de l'Urbanisme, et à celles de l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les demandes de permis de démolir doivent être déposées par le Maire, au nom de la commune, après autorisation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

**- AUTORISE**

Monsieur le Maire à déposer les deux demandes de permis de démolir relatives au sanitaire public 50 rue Coste et au local dépôt du stade Valette.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 décembre 2017  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE MAIRE  
Philippe COCHET